

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

#### CNG Centre national de gestion

### **Arrêté du 15 décembre 2017 établissant la liste des élèves directeurs et des élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux inscrit(e)s sur la liste d'aptitude à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

NOR : SSAN1730992A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu le code de l'action sociale et des familles;  
Vu l'article L.6141-1 du code de la santé publique;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière;  
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 modifié relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux;  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui s'est réunie en séance le 14 décembre 2017;  
Vu les résultats proclamés par le jury de fin de formation qui s'est réuni à l'École des hautes études en santé publique en séance le 8 décembre 2017,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en application de l'article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié susvisé, les élèves directeurs et les élèves directrices mentionnés ci-dessous, ayant satisfait aux épreuves de fin de formation du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois dudit corps par ordre alphabétique:

M. ABOURIZK Mehdi.  
Mme ARTEMOVA Anita.  
Mme BADIOLA Joana.  
M. BALLARIN Nicolas.  
M. BANGOU Youri.  
Mme BERGER Aude.  
Mme BERION Céline.  
Mme BERTET Cécile.  
M. BLANC Vincent.  
Mme BLANCO-PEREIRA Lola.  
Mme BRAJEUL Maria.  
M. CABOUCHE Alexandre.

Mme CAGNON Sabine.  
Mme CANNIZZARO Allison.  
M. CLAVIER Jean-Baptiste.  
Mme COMBES Barbara.  
M. COUTHERUT Guillaume.  
M. CRETINEAU Antoine.  
Mme DAMBO Mathilde.  
M. DAOUI Salah.  
M. DELANNOY Colin.  
Mme DESPREZ Marie.  
Mme DETCHART Alix.  
Mme DU BOIS DE MEYRIGNAC Valentine.  
Mme DUIGOU Emmanuelle.  
Mme DUME Catherine.  
Mme EL HASSIOUY Khadija.  
M. EUVRARD Thibault.  
Mme FISCHER Marion.  
M. FORESTI André.  
Mme FOURREAU Ophélie.  
Mme FRENAY Violette.  
Mme GAUTARD Camille.  
Mme GIRAUD Anne-Aurore.  
M. GIRAULT Yannick.  
Mme GOUABAULT Pierre.  
Mme GUILLOU Anaëlle.  
Mme HERMENIER Karelle.  
Mme HUBERT Elodie.  
M. JACQUES Alexandre.  
Mme JONQUET Carole.  
Mme JOYEUX Laura.  
M. KOHILI Farid.  
Mme LAMIRAULT Anaëlle.  
M. LASCONJARIAS Matthieu.  
M. LAVAUD Thomas.  
Mme LE GUEN Florence.  
Mme LE MAUX Marie.  
Mme LEBLANC Catherine.  
Mme LEBLOND Chloé.  
Mme LEMOUCHER Nadine.  
M. LEMEE Aurélien.  
Mme LEMESLE Ellen.  
Mme LEROUX Delphine.  
Mme MARTIN Clémence.  
Mme MAUDHUIT Mathilde.  
M. MAUGARS Aurélien.  
Mme MELQUIOND Claire.  
Mme MODEBELU Lucil-Atumma.  
M. MORIN Emmanuel.  
M. MOSSE Pierre.  
Mme ORSONNEAU Prisca.

M. PARIENTE Aurélien.  
Mme PAYET Lisa.  
M. PERELLI Victor.  
M. PHAN-THANH Son Francis.  
M. PIN Pascal.  
Mme PONCET Emilie.  
Mme RAULT Céline.  
Mme ROUSSEAU Dina.  
Mme SAGE Priscille.  
Mme SARRAZIN Fanny.  
Mme SCHUMM Sophie.  
M. SIMION Maxime.  
M. SIMON Florent.  
Mme THIBAUD Claire.  
Mme TOUNSI Lina.  
Mme VAILLANT Nadine.  
Mme VERDIER Aurélie.  
M. VIDAL-ROSSET Hugo.  
Mme VIGNAU Emilie.  
Mme VIVIEN Lydie.  
M. WERBROUCK Vincent.

#### Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 décembre 2017.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,  
D. TOUPILLIER*